



COMITE TECHNIQUE LOCAL – Convocation de ce jour 19 janvier 2012

Cher(e)s collègues, cher(e)s adhérent(e)s,

Aujourd'hui a été convoqué le CTL (ex CTPD), dont l'objet essentiel demeure l'aspect « emplois », c'est-à-dire pour rester franc « suppressions d'emplois ». D'emblée, nous renvoyons au message sous forme de tract que nous vous avons diffusé la semaine dernière, comportant notre refus de participer à la cérémonie des vœux de la Direction.

Fidèles à nos principes de défense du service public, des missions des deux filières de la DGFIP (Impôts – Trésor), des agents et leurs conditions de travail, et en tant que première organisation syndicale représentative du département sur l'ensemble du réseau, nous refusons de cautionner de nouvelles coupes sombres qui pèsent déjà trop lourdement sur les services (c'est un euphémisme !). Ces coupes, insupportables, obèrent gravement la réalisation effective des missions, l'ambiance dans les services, la santé au travail de l'agent (les exemples sont criants : IFU, réseau comptable de proximité, SIP, etc.).

L'Union SNUI-SUD TRESOR Solidaires Eure-et-Loir a donc pris ses responsabilités en boycottant le CTL, malgré un ordre du jour plus que chargé.

En effet, comme d'habitude, ce CTL censé commencer à 14 H 30, devait aborder :

- le plan local de formation ;
- **les suppressions d'emplois** (appelé hypocritement « Plan de Qualification Ministériel » ou « PQM ») ;
- le « BOP » ou « budget opérationnel de programme » (pavé indigeste de 36 pages !) ;
- le rapport d'activité au 31/12/2010 (déjà ?) ;
- les ponts naturels (arrêtés au nombre de 3 : 30/04, 18/05 et 24/12/2012) ;
- la modification des horaires d'ouverture de deux postes comptables (Trésoreries de SENONCHES et VOVES, *et non la Paierie Départementale comme indiqué sur la convocation*) ;
- le bilan de la notation 2011 (exercice que l'on ne connaît que trop bien malheureusement !)
- questions diverses.

Comme nous l'avons signalé à plusieurs reprises, un dialogue social de qualité passe par des réunions dont l'ordre du jour est suffisamment concis pour permettre des débats sereins. Par ailleurs, dans la mesure où, immanquablement, les CTL de fin ou début d'année sont toujours consacrés aux déclinaisons en local des suppressions d'emplois, il va de soi que le fait de les intégrer à un programme déjà chargé nuit encore plus à ce même dialogue social.

Ou bien réside ici le souhait plus ou moins caché de la Direction de ne pas avoir à parler des suppressions d'emplois avec les organisations syndicales ?

Comme d'habitude et malgré nos observations des années précédentes, les agents ignorent encore que telle ou telle suppression de poste est susceptible de les concerner ! Et **comme d'habitude**, nos dirigeants attendent que les organisations syndicales apportent la mauvaise nouvelle à leur place ... Perdre son emploi est déjà une très mauvaise surprise, mais ne pas en être informé par sa hiérarchie dans un délai décent n'est pas une preuve de respect envers les agents concernés.

Ceci dit, au jour du boycott, et pour cause, de ce CTL, il nous appartient, en tant que représentants syndicaux responsables, de vous communiquer les données générales des suppressions d'emplois envisagées sur le département :



.../...

Filière gestion publique :

Evolution nette :

-8 emplois C
+2 emplois B
+1 emploi A

Soit :

1 C à la Trésorerie de Nogent le Rotrou ;
1 C au SIP de Dreux ;
1 C DDFIP services centraux (dépense – produits divers) ;
1 C DDFIP services centraux (agent de service et gardien).

+2 B à l'EMR par requalification de 2 emplois C ;
+1 B à la Trésorerie de Chartres Banlieue par requalification d'un emploi C ;
+1B à la Trésorerie de Dreux Municipale par requalification d'un emploi C .
+ 1 A à l'EMR par requalification d'un emploi B lui même crée à l'EMR par requalification d'un emploi C

Soit au final une évolution nette pour la filière gestion publique de :

FGP	A	B	C
Requalification	+2	+4	-4
		-2	
Suppressions	-1	0	-4
Solde net	1	2	-8

A cette déclinaison s'ajoute la suppression d'un agent C au sein de la DDFiP services centraux (accueil – guichet) au titre du transfert du recouvrement de la CFE.

Filière fiscale :

Fléchages : -1 fiscalité immobilière
 -1 B Géomètre
 -0,5 TéléIR arrondi à -1

Les emplois à supprimer ont été localisés comme suit :

Emplois fléchés : 1 B Géomètre
 1 C au SIP de Châteaudun
Emplois non fléchés : 1 C SIE Nogent
 1 C DDFIP service courrier
 1 C BCR
 1 C Services communs de Chartres
 1 C CDIF
 1 C SAID Dreux

1 emploi A est crée par requalification de C en B puis de B en A sur le SIE de Dreux

Soit au final un volume net de suppressions d'emplois pour la filière fiscale de :

FF	A	B	C
Requalification	+2	+4	-4
		-2	
Suppressions	-1	-3	-3
Solde net	1	-1	-7

Toute question sur les conséquences des suppressions d'emplois sur votre situation personnelle devra être adressée en priorité au service Ressources Humaines. Bien entendu, nous restons à vos côtés en cas de problème.

